

Assemblée Générale des vins de Bourgogne :
L'Interprofession se donne les armes pour préparer agilement
son nouveau projet stratégique à 2035



Bourgogne, le 8 juillet 2025

Lors de son Assemblée Générale, début juillet, le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) a présenté ses projets pour préparer l'avenir, dans un contexte économique positif, mais avec des dynamiques de marchés fragiles. Cela passe par la revue de ses documents fondateurs (Accord interprofessionnel, statuts et règlement intérieur) pour s'adapter aux réalités économiques et réglementaires. Cadre rénové de l'accord interprofessionnel avec une contrat-type unique, évolution vers un fonctionnement agile en « co-présidence », définition d'une vision stratégique à 2035. Un virage stratégique est également amorcé pour la Cité des Climats et vins de Bourgogne, qui se rapproche de façon pérenne du BIVB, qui l'intègre dans son fonctionnement, son plan d'actions et ses ambitions. C'est une année de transition visant à préparer les échéances à venir.

Adaptation pragmatique des statuts et mise en place de la co-présidence

Ilot de réussite économique dans un monde du vin chahuté, la Bourgogne a conscience que les dynamiques actuelles sont fragiles, notamment en raison des soubresauts internationaux. Les alertes récentes, venues des Etats-Unis le prouvent. Aussi, vignerons et négociants en charge de l'interprofession ont voulu profiter de l'année 2025 pour réaliser une revue en profondeur des documents fondateurs du BIVB.

Laurent Delaunay, actuel Président, l'a expliqué dans son discours « *Cela se traduit par des adaptations qui nous permettent de faire mieux correspondre nos textes aux réalités économiques et réglementaires actuelles. Mais aussi de nous engager dans une réflexion plus en profondeur, afin de tracer la feuille de route de la future équipe qui prendra les rênes lors de la prochaine Assemblée, en janvier 2026.* »

Symbole plus fort qu'il n'y paraît, le nom de communication du BIVB devient Comité Bourgogne (conservant Bourgogne Wine Board à l'international), afin de simplifier la perception des différents publics, à commencer par les professionnels.

Les instances de gouvernance évoluent, quant à elles, pour intégrer de fait les Présidents des Commissions thématiques et géographiques au Conseil d'Administration. L'objectif est une coordination plus performante entre les travaux des Commissions et les réflexions stratégiques de l'interprofession. Le pouvoir de décision et d'orientation du Conseil d'Administration en sera d'autant plus renforcé.

Enfin, le mode de gouvernance bascule vers une co-présidence : « *Pour nous, Présidents, la co-présidence représente l'intégration encore plus forte des deux familles et notre volonté d'œuvrer ensemble* » souligne François Labet, co-Président du BIVB.

Accord interprofessionnel : un cadre renforcé pour la filière

Cette assemblée a également permis le renouvellement de l'accord interprofessionnel triennal, véritable « pacte » garantissant l'existence et l'efficacité de l'action collective autour des vins de Bourgogne. Ce cadre rénové et étendu par l'État, définit les règles de vie communes et offre désormais aux acteurs de la filière un contrat-type unique, conforme aux réglementations en vigueur (Lois EGALim notamment) et aux évolutions du marché (approvisionnements pluriannuels en raisins et moûts, variabilité accrue liée au dérèglement climatique...), pour sécuriser les relations commerciales et garantir la pérennité des projets communs.

« *Ces transactions offrent également un précieux matériau de pilotage de la filière pour une gouvernance proactive* », souligne Laurent Delaunay, avant de préciser que « *ce nouvel accord interprofessionnel donne accès à des données précieuses qui permettront à la filière de mieux anticiper et réguler les fluctuations des marchés. Nous pourrions ainsi adapter nos actions et renforcer la compétitivité de la Bourgogne, tout en préservant la singularité de nos vins.* »

Définition d'une vision stratégique à 2035

Le Projet « Mobilisation 2025ⁱ » arrivant à son terme en décembre, la réflexion pour le prochain plan est d'ores et déjà engagée. A commencer par son évaluation pour poser les bases d'une nouvelle réflexion prospective. Les membres de l'Assemblée Générale sont invités à se reposer la question des objectifs fixés, que ce soit en matière de Technique et Innovation, d'Intelligence Economique ou de Marketing et Communication.



Les ambitions sont de plus en plus nombreuses et exigeantes pour l'avenir : le projet Bourgogne Neutralité 2035ⁱⁱ, le renforcement de notre action en termes de protection juridique devront s'inscrire dans le futur projet stratégique...

Plus de projets, mais un budget interprofessionnel lié au volume de transactions, indirectement tributaire du niveau de récolte, dont la moyenne est stable à 1,5 millions d'hl ces 10 dernières années, malgré de fortes variations annuelles. Les présidents du BIVB s'engagent à une rigueur budgétaire redoublée, afin de maintenir un effort collectif soutenu sans compromettre la qualité des actions. Il faudra également prioriser les missions. Cela passera nécessairement par des choix, qui seront exposés par la nouvelle équipe, pour le prochain exercice.

L'interprofession ne s'interdit cependant pas de poser la question de ses ressources, face à ces nombreuses ambitions collectives. Le budget s'accroît régulièrement (les cotisations sont indexées à l'inflation), mais bien moins vite que le chiffre d'affaires de la filière. Sur les 10 dernières années, l'effort collectif est passé de 0,67 % à 0,48 % de ce chiffre d'affaires. Il faudra donc inévitablement, dans un second temps, aborder sereinement ce sujet et confronter les ambitions aux moyens.

Virage stratégique pour la Cité des Climats et des vins de Bourgogne

Avant de conclure, Laurent Delaunay a présenté le projet de virage stratégique de la Cité des Climats et vins de Bourgogne et son arrimage à l'interprofession, de façon pérenne et renforcée.

La nécessité d'un pilotage commercial et organisationnel solide est apparue après deux années d'ouverture et un audit approfondi à l'automne 2024. La gouvernance est réorganisée en rapprochant la Cité du BIVB.

Les Présidents souhaitent ainsi créer des synergies internes en mutualisant des missions, pour faire de la Cité un levier opérationnel intégré plutôt qu'une entité indépendante. Il s'agira aussi de déployer progressivement les moyens –en dimensionnant les outils– à la montée en puissance de l'activité. Cette démarche graduelle permettra d'anticiper les besoins, de maîtriser les coûts et d'assurer un développement maîtrisé.

La Cité de Beaune est également au cœur des Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits depuis 10 ans au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, dont elle est le centre d'interprétation des Climats. Elle présente au grand public ce lien unique des vins de Bourgogne à leurs lieux de naissance.

Enfin, la Cité est un formidable outil de médiation, de formation et de communication pour les vins de Bourgogne. Il suffit de lire les commentaires enchantés des visiteurs, pour en mesurer la force. Elle va devenir le pilier de la stratégie de communication grand public et un vecteur solide d'influence pour les vins de Bourgogne. Pour cela, l'interprofession compte l'inscrire pleinement dans son plan de communication, valoriser l'École des vins à l'international et mobiliser la filière, ainsi que ses partenaires institutionnels et professionnels.

Laurent Delaunay de conclure : « *La filière des vins de Bourgogne est pleinement convaincue de la qualité et du potentiel de la Cité des Climats et vins de Bourgogne. Il s'agit de notre vaisseau amiral pour le grand public et l'œnotourisme. C'est pourquoi nous nous engageons résolument dans sa réussite et je ne peux qu'inviter les vignerons, négociants et appellations à s'approprier encore davantage cet outil.* »



Contact :

SUIVEZ-NOUS :



ⁱ Plan Mobilisation 2025 : projet mis en place en 2020 pour répondre aux enjeux de la filière des vins de Bourgogne (enjeux climatiques, techniques, économiques, sociétaux, de communication et de formation).

ⁱⁱ Bourgogne Neutralité 2035 : la filière des vins de Bourgogne vise la neutralité carbone d'ici 2035, en réduisant ses émissions de 60 % et en compensant les émissions restantes. Un plan de 38 actions concrètes se déploie progressivement pour y arriver.